



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-203

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-04-00049 - Décision SAAD AMSAM 2023 FOND D'URGENCE
FIR (1 page)

Page 3

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /

R32-2024-03-18-00032 - Arrêté contrat unique d'insertion PEC 18 03 2024
(27 pages)

Page 5

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-04-00049

Décision SAAD AMSAM 2023 FOND D'URGENCE
FIR

Lille, le 4 décembre 2023

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-France

A

Madame Murielle Hyacinthe
Directrice
SAAD AMSAM
31 RUE ANNE MORGAN
02200 SOISSONS

Objet : décision 2023-N°091/FU, relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2023 au SAAD AMSAM - SIRET : 77 554 727 600 177

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et suivants et de l'article R.1435-16 et suivants du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de 500 000,00 €, au titre de 2023, imputé sur la ligne 04-98-02 mission 4 du FIR au titre du fonds d'urgence pour les ESMS PA.

La convention du 4 décembre 2023, précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements à la signature de la présente décision, selon les modalités fixées à l'article 5 de la convention. La dépense sera ordonnancée par mes soins.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.


Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur adjoint de l'Offre Médico-Sociale

Matthieu ZUBA

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2024-03-18-00032

Arrêté contrat unique d'insertion PEC 18 03 2024

**Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État
pour le contrat unique d'insertion parcours emploi compétences**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34 et R.5134-14 à D.5134-50-3 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2024 fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion parcours emploi compétences ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Vu la circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 7 février 2024 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ;

Vu l'instruction DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les parcours emploi compétences (PEC) s'appuient sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. Dans ce cadre, le PEC est centré sur son objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.

Article 2

Le support juridique du PEC est le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi du secteur non marchand tel que prévu aux articles L 5134-20 à L5134-34 du code du travail. Les PEC sont repositionnés autour des principes suivants :

- une sélection des employeurs en fonction de leurs capacités à proposer un parcours insérant ;
- une automaticité d'entretien tripartite entre le bénéficiaire, l'employeur et le prescripteur préalable au moment de la signature de la demande d'aide ;
- un suivi pendant le contrat ;
- un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur un à trois mois avant la fin du contrat ;
- une formalisation écrite des engagements de l'employeur.

Article 3

Les employeurs sont sélectionnés en fonction de leurs capacités à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion selon les critères suivants :

- le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et de compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent ;
- l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner le salarié au quotidien, notamment au regard de l'effectivité de la désignation ou de la mobilisation d'un tuteur ;
- l'employeur doit proposer obligatoirement des formations *a minima* pré-qualifiantes ou des actions de validation des acquis de l'expérience ;
- la capacité de l'employeur à pérenniser le poste est examinée.

Article 4

Le PEC est centré sur les publics les plus éloignés du marché du travail au sens de « personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (L.5134-20 et L.5134-65 du code du travail) pour lesquels :

- la formation seule n'est pas l'outil le plus approprié, le frein à l'accès à l'emploi ne relève pas d'un défaut de qualification mais plutôt d'expérience et de savoir-être professionnels, d'une rupture trop forte avec le monde de l'école et de la formation ;
- les raisons de l'éloignement du marché du travail ne relèvent pas de freins périphériques lourds justifiant d'un parcours dans une structure dédiée à l'insertion (type structures de l'insertion par l'activité économique et entreprises adaptées).

Ces critères s'appliquent prioritairement, dans le cadre de cet arrêté, aux personnes dépourvues d'emploi, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), aux personnes en situation de handicap (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), aux seniors de plus de 50 ans, aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux résidents des zones de revitalisation rurale, ainsi qu'aux résidents du bassin minier et de la Sambre-Avesnois et de la Thiérache. La liste des communes concernées est annexée au présent arrêté.

L'éligibilité des publics s'appuie sur le diagnostic global réalisé par le conseiller du service public de l'emploi afin de s'assurer qu'il s'agit de la réponse la plus adaptée aux causes de l'éloignement du marché du travail du bénéficiaire. Lors de la prescription, le secteur social et médico-social devra être privilégié.

La prescription de PEC à des personnes bénéficiaires du RSA devra s'inscrire prioritairement dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) des conseils départementaux.

Article 5

Le montant des aides de l'État prévues pour les conventions des PEC nouvellement conclues et aux renouvellements en application des articles L.5134-20 et suivants du code du travail, est fixé, pour tous les publics concernés, à compter de la publication du présent arrêté dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, conformément aux grilles jointes en annexe pour les modalités de prise en charge (taux, durée, prescripteurs...).

Jusqu'au 31 mars 2024, les communes inscrites dans les arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du :

- 14 novembre 2023, publié au journal officiel n°0264 du 15 novembre 2023 ;
- 30 novembre 2023, publié au journal officiel n°0287 du 12 décembre 2023 ;
- 18 décembre 2023, publié au journal officiel n°0300 du 28 décembre 2023 ;
- 22 décembre 2023, publié au journal officiel n°0004 du 6 janvier 2024 ;
- 16 janvier 2024, publié au journal officiel n°0019 du 24 janvier 2024 ;
- 18 janvier 2024, publié au journal officiel n°0024 du 30 janvier 2024 ;
- 30 janvier 2024, publié au journal officiel n°0033 du 9 février 2024 ;
- 13 février 2024, publié au journal officiel n°0046 du 24 février 2024 ;
- 7 mars 2024 publié au journal officiel n° 0059 du 10 mars 2024

et quinze EPCI (CA des Deux Baies en Montreuillois, CA du Boulonnais, CA du Pays de Saint-Omer, CA Grand Calais Terres et Mers, CC de Desvres-Samer, CC de la Région d'Audruicq, CC de la Terre des Deux Caps, CC des 7 Vallées, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays de Lumbres, CC Pays d'Opale, communauté urbaine de Dunkerque, CA Cœur de Flandre, CC Hauts Flandre, CC Flandre Lys) sont éligibles en tant qu'employeurs à un taux de prise en charge de 80 % pour le recrutement de toutes personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières

d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail), dont prioritairement les seniors de 50 ans et plus ou les personnes dépourvues d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi visés à l'article L.5212-13 du code du travail, les demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi résidant en quartier politique de la ville ou en zone rurale de revitalisation. Pour ces PEC, les conventions doivent être conclues avant le 31 mars 2024 inclus et le contrat doit débiter avant le 1^{er} mai 2024.

Pour les PEC prescrits dans le cadre des CAOM, le montant de l'aide versée par les conseils départementaux pour les conventions relatives aux PEC conclues est fixé, à compter de la publication du présent arrêté, en application des articles L. 5134-30-2 et R. 5134-40 et D. 5134-41 du code du travail, à une participation mensuelle égale à 88 % du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. L'État versera le montant de l'aide restant.

Article 6

Le renouvellement d'une convention initiale ne pourra être accordé qu'après production d'un bilan des actions par l'employeur visant à améliorer le retour à l'emploi du salarié en insertion démontrant une démarche avérée de parcours d'insertion.

De plus, les renouvellements ne seront ni prioritaires ni automatiques. Ils devront être conditionnés à l'évaluation, par le prescripteur, de leur utilité pour le bénéficiaire et autorisés sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Conformément à l'article L. 5134-25-1 du code du travail, le contrat de travail, associé à l'attribution d'une aide à l'insertion professionnelle au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, conclu pour une durée déterminée, peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois, ou de cinq ans pour les salariés âgés de cinquante ans et plus rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés. A titre dérogatoire, ce contrat de travail peut être prolongé au-delà de la durée maximale prévue, en vue de permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat et prévue au titre de l'aide attribuée, sans que cette prolongation puisse excéder le terme de l'action concernée ou, pour les salariés âgés de 58 ans ou plus, jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite.


Article 7

L'arrêté préfectoral du 12 février 2024 fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion parcours emploi compétences est abrogé.

Article 8

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 18/03/2024


Bertrand GAUME

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Annexe 1 relative à l'arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion parcours emploi compétences

Modalités de prise en charge de la convention initiale et du renouvellement du parcours emploi compétence (CUI-CAE) en pourcentage du SMIC HORAIRE BRUT

TABLEAU N°1 Taux de prise en charge pour les communes du Pas-de-Calais reconnues en état de catastrophe naturelle (pour ces PEC, les conventions doivent être conclues avant le 31 mars 2024 inclus et le contrat doit débiter avant le 1^{er} mai 2024)

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée de prise en charge de la convention initiale	Publics
80 %	30 heures	6 mois	<p>Jusqu'au 31 mars 2024, les personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article L.5134-20 du code du travail) dont prioritairement les seniors de 50 ans et plus ou les personnes dépourvues d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi visés à l'article L.5212-13 du code du travail, les demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones de revitalisation rurale pour recrutement par les communes du Pas-de-Calais et du Nord visées par les arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 novembre 2023, publié au journal officiel n°0264 du 15 novembre 2023 - 30 novembre 2023, publié au journal officiel n°0287 du 12 décembre 2023 - 18 décembre 2023, publié au journal officiel n°0300 du 28 décembre 2023 - 22 décembre 2023, publié au journal officiel n°0004 du 6 janvier 2024 - 16 janvier 2024, publié au journal officiel n°0019 du 24 janvier 2024 - 18 janvier 2024, publié au journal officiel n°0024 du 30 janvier 2024 - 30 janvier 2024, publié au journal officiel n°0033 du 9 février 2024 - 13 février 2024, publié au journal officiel n°0046 du 24 février 2024 - 7 mars 2024 publié au journal officiel n° 0059 du 10 mars 2024 <p>ainsi que 15 EPCI (CA des Deux Bales en Montreuillois, CA du Boulonnais, CA du Pays de Saint-Omer, CA Grand Calais Terres et Mers, CC de Desvres-Samer, CC de la Région d'Audruicq, CC de la Terre des Deux Caps, CC des 7 Vallées, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays de Lumbres, CC Pays d'Opale, communauté urbaine de Dunkerque, CA Cœur de Flandre, CC Hauts Flandre, CC Flandre Lys)</p>

TABLEAU N°2 modalités de prise en charge pour les conventions initiales

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée de prise en charge de la convention initiale	Publics
35 %	26 heures	de 6 mois à 12 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) et les personnes dépourvues d'emploi depuis plus de 12 mois et plus
45 %	26 heures	de 6 mois à 12 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) étant soit : <ul style="list-style-type: none"> - personnes dépourvues d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi visés à l'article L.5212-13 du code du travail dont notamment les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ; - seniors de 50 ans et plus ; - personnes dépourvues d'emploi résidant dans le bassin minier (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté) ; - personnes dépourvues d'emploi en Sambre-Avesnois et en Thiérache (listes des communes concernées en annexe de l'arrêté).
50 %	26 heures	de 6 mois à 12 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) résidant soit dans : <ul style="list-style-type: none"> - un quartier prioritaire politique de la ville (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté) ; - une zone de revitalisation rurale (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté).

TABLEAU N°3 modalités de prise en charge pour les renouvellements

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée de prise en charge du renouvellement	Publics
35 %	26 heures	6 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) et les personnes dépourvues d'emploi depuis plus de 12 mois et plus
45 %	26 heures	6 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) étant soit : <ul style="list-style-type: none"> - personnes dépourvues d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi visés à l'article L.5212-13 du code du travail dont notamment les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ; - seniors de 50 ans et plus ; - personnes dépourvues d'emploi résidant dans le bassin minier (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté) ; - personnes dépourvues d'emploi en Sambre-Avesnois et en Thiérache (listes des communes concernées en annexe de l'arrêté).
50 %	26 heures	6 mois	Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du code du travail) résidant soit dans : <ul style="list-style-type: none"> - un quartier prioritaire politique de la ville (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté) ; - une zone de revitalisation rurale (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté).

TABLEAU N°4 Conventions annuelles d'objectifs et de moyens conclues avec les conseils départementaux

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée de prise en charge de la convention initiale et du renouvellement	Publics
60 %	30 heures	6 à 12 mois	Bénéficiaires du RSA prescrits dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens État - conseil départemental de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme

Annexe 2

Listes des communes du Département du Pas de Calais reconnues de l'état de catastrophe naturelle

- 1- Arrêté du 14 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0264 du 15 novembre 2023

Acquin-Westbécourt
Affringues
Aire-sur-la-Lys
Aix-en-Ergny
Alembon
Alincthun
Alquines
Ardres
Arques
Attaques (Les)
Attin
Audruicq
Avroult
Baincthun
Bainghen
Bayenghem-lès-Éperlecques
Bayenghem-lès-Seninghem
Beaumerie-Saint-Martin
Beaurainville
Belle-et-Houllefort
Bellinghem
Bernieulles
Beussent
Bezinghem
Blendecques
Bléquin
Boisdinghem
Boulogne-sur-Mer
Bournonville
Bourthes
Bréxent-Énocq
Brimeux
Brunembert
Calais
Calonne-Ricouart
Calotterie (La)
Camiers
Carly
Clairmarais
Clerques
Colline-Beaumont
Condette
Contes

Longvilliers
Lugy
Lumbres
Madelaine-sous-Montreuil (La)
Mametz
Marck
Marconnelle
Maresquel-Ecquemicourt
Maresville
Marles-sur-Canche
Marquise
Matringhem
Menneville
Mentque-Nortbécourt
Merck-Saint-Liévin
Montcavrel
Montreuil-sur-Mer
Moringhem
Moulle
Muncq-Nieurlet
Nabringhen
Nesles
Neufchâtel-Hardelot
Neuville-sous-Montreuil
Nielles-lès-Bléquin
Nordausques
Nortkerque
Nouvelle-Église
Outreau
Ouve-Wirquin
Oye-Plage
Parenty
Pernes-lès-Boulogne
Pittefaux
Polincove
Preures
Quelmes
Quernes
Quesques
Questrecques
Radinghem
Recques-sur-Course
Recques-sur-Hem

Conteville-lès-Boulogne
Cormont
Coulogne
Coulomby
Coupelle-Vieille
Coyecques
Cucq
Dannes
Delettes
Desvres
Doudeauville
Echinghen
Elnes
Enquin-lez-Guinegatte
Enquin-sur-Baillons
Éperlecques
Ergny
Escœuilles
Esquerdes
Estrée
Estrée-Blanche
Estréelles
Étaples
Fauquembergues
Ferques
Frencq
Fruges
Gonnehem
Guemps
Guînes
Halinghen
Hallines
Haut-Loquin
Hesdigneul-lès-Boulogne
Heuringhem
Houille
Hubersent
Inxent
Isques
Lapugnoy
Ledinghem
Lefaux
Leulinghem
Licques
Lillers
Loison-sur-Créquoise
Longfossé

Remilly-Wirquin
Renty
Rety
Rinxent
Roquetoire
Ruminghem
Saint-Étienne-au-Mont
Saint-Floris
Saint-Josse
Saint-Léonard
Saint-Martin-Boulogne
Saint-Martin-Choquel
Saint-Martin-d'Hardinghem
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Saint-Tricat
Sainte-Marie-Kerque
Salperwick
Samer
Selles
Seningham
Senlecques
Senlis
Serques
Setques
Surques
Thérouanne
Tilques
Tournehem-sur-la-Hem
Tubersent
Vaudringhem
Verchin
Verlincthun
Vieil-Moutier
Vincly
Wavrans-sur-l'Aa
Wicquinghem
Widehem
Wierre-au-Bois
Wimille
Wirwignes
Wismes
Witernes
Wittes
Wizernes
Zoteux
Zouafques
Zudausques
Zutkerque

2- Arrêté du 30 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0287 du 12 décembre 2023

Aix-en-Issart
Alette
Andres
Auchy-les-Hesdin
Audemert
Audrehem
Autingues
Avesnes
Balinghem
Becourt
Bellebrune
Berck
Bergueneuse
Bimont
Blangy-sur-Ternoise
Bomy
Boubers-les-Hesmond
Boursin
Brêmes
Callonne-sur la Lys
Campagne-les-Boulonnais
Campagne-les-Guines
Campagne-les-Wardrecques
La Capelle-les-Boulogne
Coquelles
Courset
La Couture
Cremarest
Ecques
Embry
Erny-Saint-Julien
Escalles
Fléchin
Floringhem
Fressin
Frethun
Hames-Boucres
Herly
Hervé-Linghen
Hesdin L'Abbé
Hezecques
Humbert

Lacres
Lambres
Lebiez
Lestrem
Leubringhen
Lisbourg
Longuenesse
Lottinghen
Louches
Maninghen-Henne
Marant
Marenla
Merlimont
Monchy-Cayeux
Nielles-les-Ardres
Nielles-les-Calais
Offekerque
Offrethun
Le Portel
Rang-du-Fliers
Rimboval
Robecq
Rodelinghem
Royon
Rumilly
Saint-Augustin
Saint-Michel sur Ternoise
Saint-Omer
Saint-Omer Capelle
Saint-Venant
Sanghen
Sanpy
Tiembronne
Tingry
Le Touquet
Verchocq
Vieille-Eglise
Waben
Wacquinghen
Wambercourt
Wimereux
Wissant

3- Arrêté du 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
publié au journal officiel n°0300 du 28 décembre 2023

Audembert
Audinghen
Audresselles
Bonningues-lès-Ardres
Camiers
Cavron-Saint-Martin
Colembert
Conchil-le-Temple
Fiennes
Henneveux
Herbington
Hervelinghen
Maintenay
Nort-Leulinghem
Rebergues
Saint-Aubin
Saint-Folquin
Tardinghen
Acquin-Westbécourt
Affringues
Aire-sur-la-Lys
Aix-en-Ergny
Aix-en-Issart
Alembon
Alette
Alinthon
Alquines
Andres
Ardres
Arques
Attaques (Les)
Attin
Auchy-lès-Hesdin
Audembert
Audrehem
Audruicq
Autingues
Avesnes
Avroult
Bainthon
Bainginghen
Balinghem
Bayenghem-lès-Éperlecques
Bayenghem-lès-Seninghem
Beaumerie-Saint-Martin
Beaurainville
Bécourt
Bellebrune
Belle-et-Houllefort

Isques
Lacres
Lambres
Lapugnoy
Lebiez
Ledinghem
Lefaux
Lestrem
Leubringhen
Leulinghem
Licques
Lillers
Lisbourg
Loison-sur-Créquoise
Longfossé
Longuenesse
Longvilliers
Lottinghen
Louches
Lugy
Lumbres
Madelaine-sous-Montreuil (La)
Mametz
Maninghen-Henne
Marant
Marck
Marconnelle
Marenla
Maresquel-Ecquemicourt
Maresville
Marles-sur-Canche
Marquise
Matringhem
Menneville
Mentque-Nortbécourt
Merck-Saint-Liévin
Merlimont
Monchy-Cayeux
Montcavrel
Montreuil-sur-Mer
Moringhem
Mouille
Muncq-Nieurlet
Nabringhen
Nesles
Neufchâtel-Hardelot
Neuville-sous-Montreuil
Nielles-lès-Ardres
Nielles-lès-Bléquin
Nielles-lès-Calais

Bellinghem
Berck
Bergueneuse
Bernieulles
Beussent
Bezinghem
Bimont
Blangy-sur-Ternoise
Blendecques
Bléquin
Boisdinghem
Bomy
Boubers-lès-Hesmond
Boulogne-sur-Mer
Bournonville
Boursin
Bourthes
Brêmes
Bréxent-Énocq
Brimeux
Brunembert
Calais
Calonne-Ricouart
Calonne-sur-la-Lys
Calotterie (La)
Camiers
Campagne-lès-Boulonnais
Campagne-lès-Guines
Campagne-lès-Wardrecques
Capelle-lès-Boulogne (La)
Carly
Clairmarais
Clerques
Colline-Beaumont
Condette
Contes
Conteville-lès-Boulogne
Coquelles
Cormont
Coulogne
Coulomby
Coupelle-Vieille
Courset
Couture (La)
Coyecques
Crémarest
Cucq
Dannes
Delettes
Desvres
Doudeauville
Echinghen
Ecques
Elnes
Embry

Nordausques
Nortkerque
Nouvelle-Église
Offekerque
Offrethun
Outreau
Ouve-Wirquin
Oye-Plage
Parenty
Pernes-lès-Boulogne
Pittefaux
Polincove
Portel (Le)
Preures
Quelmes
Quernes
Quesques
Questrecques
Radinghem
Rang-du-Fliers
Recques-sur-Course
Recques-sur-Hem
Remilly-Wirquin
Renty
Rety
Rimboval
Rinxent
Robecq
Rodelinghem
Roquetoire
Royon
Rumilly
Ruminghem
Saint-Augustin
Sainte-Marie-Kerque
Saint-Étienne-au-Mont
Saint-Floris
Saint-Josse
Saint-Léonard
Saint-Martin-Boulogne
Saint-Martin-Choquel
Saint-Martin-d'Hardinghem
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Saint-Michel-sur-Ternoise
Saint-Omer
Saint-Omer-Capelle
Saint-Tricat
Saint-Venant
Salperwick
Samer
Sanghen
Selles
Sempy
Seninghem
Senlecques

Enquin-lez-Guinegatte
Enquin-sur-Baillons
Éperlecques
Ergny
Erny-Saint-Julien
Escalles
Escoœuilles
Esquerdes
Estrée
Estrée-Blanche
Estréelles
Étaples
Fauquembergues
Ferques
Fléchin
Floringhem
Frencq
Fressin
Fréthun
Fruges
Gonnehem
Guemps
Guînes
Halinghen
Hallines
Hames-Boucres
Haut-Loquin
Herly
Hervelinghen
Hesdigneul-lès-Boulogne
Hesdin-l'Abbé
Heuringhem
Hézecques
Houille
Hubersent
Humbert
Inxent

Senlis
Serques
Setques
Surques
Thérouanne
Thiembronne
Tilques
Tingry
Touquet-Paris-Plage (Le)
Tournehem-sur-la-Hem
Tubersent
Vaudringhem
Verchin
Verchocq
Verlinc'hun
Vieille-Église
Vieil-Moutier
Vincly
Waben
Wacquinghen
Wambercourt
Wavrans-sur-l'Aa
Wicquinghem
Widehem
Wierre-au-Bois
Wimereux
Wimille
Wirwignes
Wismes
Wissant
Witternesse
Wittes
Wizernes
Zoteux
Zouafques
Zudausques
Zutkerque

- 4- Arrêté du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0004 du 6 janvier 2024

Audinghen
Audresselles
Escalles
Fréthun
Mouriez
Saint-Aubin
Tardinghen

5- Arrêté du 16 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
publié au journal officiel n°0019 du 24 janvier 2024

Acquin-Westbécourt
Affringues
Aire-sur-la-Lys
Aix-en-Issart
Alette
Alquines
Ames
Andres
Ardres
Arques
Attin
Auchy-lès-Hesdin
Audrehem
Audruicq
Avrout
Balinghem
Bazinghen
Bayenghem-lès-Éperlecques
Bayenghem-lès-Seninghem
Beaumerie-Saint-Martin
Beaurainville
Belle-et-Houllefort
Bergueneuse
Bernieulles
Beussent
Bimont
Blangy-sur-Ternoise
Blendecques
Bléquin
Boisdinghem
Bomy
Bonningues-lès-Ardres
Boubers-lès-Hesmond
Bouin-Plumoison
Bournonville
Bourthes
Brêmes
Bréxent-Énocq

Isques
Journy
Lambres
Lebiez
Lestrem
Lillers
Longfossé
Longuenesse
Longueville
Lottinghen
Lumbres
Madelaine-sous-Montreuil (La)
Mametz
Marant
Maresquel-Ecquemicourt
Maresville
Marles-sur-Canche
Matringhem
Merck-Saint-Liévin
Montcavrel
Montreuil-sur-Mer
Moringhem
Neulette
Neuville-sous-Montreuil
Nielles-lès-Bléquin
Nordausques
Ouve-Wirquin
Preures
Quernes
Quiestède
Quilen
Racquinghem
Rang-du-Fliers
Reclinghem
Recques-sur-Hem
Remilly-Wirquin
Renty
Rimboval

Brimeux
Calonne-sur-la-Lys
Calotterie (La)
Campagne-lès-Boulonnais
Clairmarais
Coulomby
Coyecques
Créquy
Delettes
Dennebrœucq
Echinghen
Ecques
Elnes
Enquin-lez-Guinegate
Enquin-sur-Baillons
Éperlecques
Ergny
Erny-Saint-Julien
Escœuilles
Esquerdes
Estrée-Blanche
Estréelles
Fauquembergues
Fléchin
Frencq
Fressin
Fruges
Gonnehem
Grigny
Guemps
Guînes
Guisy
Hallines
Hames-Boucres
Herly
Hesdin-l'Abbé
Heuringhem
Hézecques
Houille
Hubersent
Isbergues

Robecq
Roquetoire
Sailly-sur-la-Lys
Saint-Augustin
Saint-Denœux
Saint-Étienne-au-Mont
Saint-Floris
Saint-Martin-d'Hardinghem
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Saint-Michel-sur-Ternoise
Saint-Omer
Saint-Tricat
Saint-Venant
Salperwick
Selles
Seninghem
Serques
Setques
Surques
Thérouanne
Thiembroune
Tilques
Touquet-Paris-Plage (Le)
Tournehem-sur-la-Hem
Vaudringhem
Verchin
Verchocq
Wambercourt
Wast (Le)
Wavrans-sur-l'Aa
Wicquinghem
Wismes
Wisques
Witternesse
Wittes
Wizernes
Zoteux
Zouafques
Zudausques
Zutkerque

- 6- Arrêté du 18 janvier portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0024 du 30 janvier 2024

Audresselles
Bonningues-lès-Ardres
Cavron-Saint-Martin
Conchil-le-Temple
Rebergues
Saint-Aubin
Saint-Folquin
Tardinghen

- 7- Arrêté du 30 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0033 du 9 février 2024

Béthune
Couture (La)
Hardinghen
Isbergues
Lespinoy
Lugy
Senlis
Wissant

- 8- Arrêté du 13 février 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au journal officiel n°0046 du 24 février 2024

Neuve-Chapelle
Vaudricourt

9- Arrêté du 7 mars 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
publié au journal officiel n°0059 du 10 mars 2024

Aire-sur-la-Lys
Aix-en-Issart
Alembon
Alette
Alquines
Avroult
Bainghen
Balinghem
Bécourt
Berck
Blendecques
Bléquin
Bomy
Bonningues-lès-Ardres
Boubers-lès-Hesmond
Bréxent-Énocq
Calotterie (La)
Camiers
Campagne-lès-Bouloonnais
Coulomby
Dannes
Desvres
Doudeauville
Ecquedecques
Ecques
Écuïres
Éperlecques
Escœuilles
Esquerdes
Fauquembergues
Frencq
Fréthun
Haut-Loquin
Heuringhem
Hucqueliers
Humbert
Inxent
Journy
Lambres
Ledinghem

Licques
Longfossé
Longvilliers
Maintenay
Mametz
Maninghen-Henne
Marant
Maresville
Marles-sur-Canche
Mazinghem
Mencas
Montcavrel
Montreuil-sur-Mer
Moulle
Nempont-Saint-Firmin
Neufchâtel-Hardelot
Nordausques
Nortkerque
Offekerque
Offin
Portel (Le)
Rimboval
Rodelinghem
Roquetoire
Saint-Martin-Boulogne
Saint-Martin-Choquel
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Samer
Sanghen
Seninghem
Serques
Setques
Tilques
Tingry
Torcy
Troisvaux
Verchin
Vinly
Wavrans-sur-l'Aa
Wismes

10- Liste des EPCI concernés

CA des Deux Baies en Montreuillois
CA du Boulonnais
CA du Pays de Saint-Omer
CA Grand Calais Terres et Mers
CC de Desvres-Samer
CC de la Région d'Audruicq
CC de la Terre des Deux Caps
CC des 7 Vallées
CC du Haut Pays du Montreuillois
CC du Pays de Lumbres
CC Pays d'Opale

Annexe 3

Listes des communes composant les territoires prioritaires des arrêtés PEC et CIE

- 1- Liste des quartiers politiques de la ville
- 2- Les communes classées en zone de revitalisation rurale
- 3- Les communes du bassin minier
- 4- Les communes des arrondissements de la Sambre Avesnois Thiérache, du Cateau-Cambrésis et de Caudry Solesmes

1- Les quartiers politiques de la ville

Europe	Schneider	Schneider	Macé - Darcy
Faubourg D'Isle	Couture Savonnerie	Couture Savonnerie	Ponchelet - Kennedy
Neuville	Gambetta	Gambetta	La Plaine Du 7
Vermandois	Sabatier	Sabatier	Zac Des Deux Villes
Champ Roland Et Bords De L'Oise	Elnon	Elnon	Quartier Du Maroc - La Canche
Gare Et Verrière	Collinière	Collinière	Nouméa
Quartier De L'Artilleur	Arenberg	Arenberg	Languedoc - Cité 10
Roosevelt Rebequet	Petit Steendam	Petit Steendam	Quartier De La Haute Voie
Quartier De La Résidence	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	Damrémont
Montreuil	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	Centre Ville
Champagne Moulin - Roux	Soubise - Basse Ville	Soubise - Basse Ville	Chemin Vert - Beurepaire - Malborough
Saint-Crépin Ouest	Albeck - Europe - Moulin	Albeck - Europe - Moulin	Des résidences Sud du Boulonnais
Presles	Degroote	Degroote	Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre
Chevreaux	Pont de Bois-Hôtel de ville	Pont de Bois-Hôtel de ville	Beau Marais
Route De Vivières	Résidence-Poste-Triolo	Résidence-Poste-Triolo	Ville Centre
Blanchard	Attargette - Chanzy	Attargette - Chanzy	Centre Historique
Vaucrises	Bizet - Briqueterie	Bizet - Briqueterie	Quartier De La Renaissance
Auby Centre	Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Quatre As
Asturies - Belleforières	Pacot - Vandracq	Pacot - Vandracq	Quartier Bonnettes - Saint Pol - Baudimont
Résidence Gayant	Secteur Ouest	Secteur Ouest	Quartier Blancs Monts - Hochettes
Fliers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies	Secteur Sud	Secteur Sud	Saint Michel Goudemand
Frais Marais	Secteur Nord Est	Secteur Nord Est	Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart
Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac	Secteur Nord	Secteur Nord	Quartier Chanteclair - Cévennes
Faubourg De Béthune	Les Oliveaux	Les Oliveaux	Les Vérorières
Les Epis	Clémenceau-Kiener	Clémenceau-Kiener	Etouvie
Waziers Centre	La Briquetterie	La Briquetterie	Pierre Rollin
Les Explorateurs - Place Du 8 Mai 1945 - Jean Jaurès - La Flamenne	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Amiens Nord
Quartier Du Village	Comtesse De Ségur	Comtesse De Ségur	Marcel Paul - Salamandre
Bois Du Quesnoy	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Watrelos Nord	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Watrelos Nord	Condorcet - Philéas Lebesgue
Centre Lambreçon	Nouveau Roubaix	Nouveau Roubaix	Les Parcheminiers
Long Prés - Prés Du Paradis	La Mouchonnière	La Mouchonnière	Soleil Levant - Bouleaux - Platanes
Pont De Pierre	Phalempins	Phalempins	Espérance - Provinces - Lopofa - Québec
Provinces françaises - La Joyeuse	Virolois	Virolois	Les Argillières
L'Épinette	La Bourgogne	La Bourgogne	Elbeuf-Lescouvé
Quartier Intercommunal Sous-Le Bois Montplaisir Rue D'Hautmont	Pont Rompu	Pont Rompu	
Louvroil centre	Blanc Riez	Blanc Riez	
Verrerie - Square République	Epidéme Villas Couteaux	Epidéme Villas Couteaux	
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	Centralité De Beaulieu	Centralité De Beaulieu	
Cité Thiers - Cité Du Rivage - Brunehaut	Coeur de Ville	Coeur de Ville	
Centre Ville - Le Jard	Le Parc	Le Parc	
Chaussiette - Macou	Bruay Centre - Pont de Bruay	Bruay Centre - Pont de Bruay	
Centre Ville	Quartier prioritaire d'Aulnoye-Aymeries Multisites	Quartier prioritaire d'Aulnoye-Aymeries Multisites	
Le Trieu	Quartier prioritaire de Hornaing	Quartier prioritaire de Hornaing	
Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	Les Hauts de Creil	Les Hauts de Creil	
Centre Ville	Les Martinets	Les Martinets	
La Pépinière-De Gaulle	Les Côteaux	Les Côteaux	
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	Les Rochers - L'Obier	Les Rochers - L'Obier	
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	Bellevue - Belle Visée	Bellevue - Belle Visée	

Cité Le Jard	Vivier Corax	Vivier Corax	
La Solitude Hermitage	Clos des Roses	Clos des Roses	
Quartier Prioritaire d'Aniche	La Victoire	La Victoire	
Quartier Prioritaire D'Auberchicourt Et Ecaillon	Saint Jean	Saint Jean	
Quartier Prioritaire De Masny	Saint Lucien	Saint Lucien	
Quartier Prioritaire De Montigny En Ostrevent	Argentine	Argentine	
Barrois	Les Terriers	Les Terriers	
Lemay Sainte Marie	La Nacre - Saint Exupéry	La Nacre - Saint Exupéry	
Quartier Prioritaire De Somain	Les Sables	Les Sables	
Résidences Pasteur Et Foch	Kennedy	Kennedy	
Centre Ville - Gambetta	Beauséjour	Beauséjour	
Coeur D'Etoile	Mont Saint Siméon	Mont Saint Siméon	
Fourmies	Montupet	Montupet	
Cité Des Bois	Jaurès - Gare	Jaurès - Gare	
Vieux Centre Ville Saint Géry	Quartier Du Mieux-Etre	Quartier Du Mieux-Etre	
Quartier Saint Roch	Camus	Camus	
Quartier Amérique	Plantigeons - Germinal - République	Plantigeons - Germinal - République	
Résidence D'Esnes	Centre Ville	Centre Ville	
Denain	Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	
Liberté Vieux Douchy	Quartier Rimbart	Quartier Rimbart	

2- Les communes en zones de revitalisation rurale

Aisne			
Agnicourt-et-Séchelles	Chigny	Housset	Ohis
Aguilcourt	Chivres-en-Laonnois	Iron	Oisy
Aisonville-et-Bernoville	Cierges	Itancourt	Orainville
Aizelles	Cilly	Iviers	Origny-en-Thiérange
Alaincourt	Clairfontaine	Jaulgonne	Origny-Sainte-Benoite
Ambrif	Clermont-les-Fermes	Jeantes	Oulches-la-Vallée-Foulon
Amfontaine	Coigny	Jumencourt	Oulchy-la-Ville
Anizy-le-Grand	Coingt	Jumigny	Oulchy-le-Château
Any-Martin-Rieux	Colligis-Crandelain	Juvincourt-et-Damary	Paissy
Archon	Colonfay	Laigny	Pancy-Courtecon
Arcy-Sainte-Restitue	Conceveux	Landifay-et-Bertaignemont	Papleux
Armentières-sur-Ourcq	Condé-en-Brie	Landouzy-la-Cour	Parcy-et-Tigny
Assis-sur-Serre	Condé-sur-Suipe	Landouzy-la-Ville	Parfondeval
Aubenton	Connigis	Landricourt	Pargnan
Aubigny-en-Laonnois	Corbeny	Lappion	Pargny-la-Dhuys
Audigny	Coucy-le-Château-Auffrique	Latilly	Pargny-les-Bois
Les Autels	Coucy-lès-Eppes	Launoy	Parpeville
Autremencourt	Coucy-la-Ville	Lavaqueresse	Passy-sur-Marne
Autreppes	Coulonges-Cohan	Lemé	Pierrepont
Azy-sur-Marne	Courboin	Lerzy	Pignicourt
Bancigny	Courchamps	Leschelle	Pinon
Barenton-Bugny	Courmont	Lesquelles-Saint-Germain	Pleine-Selve
Barenton-Cel	Courtemont-Varennes	Leuilly-sous-Coucy	Le Plessier-Huleu
Barenton-sur-Serre	Courtrzy-et-Fussigny	Leuze	Plomion
Barisis-aux-Bois	Couvron-et-Aumencourt	Licy-Clignon	Ployart-et-Vaurseine
Barzy-en-Thiérange	Cramaille	Lierval	Pontavert
Barzy-sur-Marne	Craonne	Liesse-Notre-Dame	Pont-Saint-Mard
Bassoles-Auliers	Craonnelle	Lislet	Pouilly-sur-Serre
Vallées en Champagne	Crécy-au-Mont	Logny-lès-Aubenton	Prémonté
Beaumé	Crécy-sur-Serre	Lor	Priez
Beaurieux	Crézancy	Loupeigne	Prisces
Belleau	La Croix-sur-Ourcq	Lugny	Proisy
Benay	Crupilly	Luzoir	Proix
Bergues-sur-Sambre	Cuirieux	Ly-Fontaine	Prouvais
Berlancourt	Cuiry-Housse	Maast-et-Violaine	Provisieux-et-Plesnoy
Berlise	Cuiry-lès-Chaudardes	Mâchecourt	Puisieux-et-Clanlieu
Bernot	Cuiry-lès-Iviers	Macquigny	Quincy-Basse
Berrieux	Cuissy-et-Geny	Maizy	Raillimont
Berry-au-Bac	Dagny-Lambercy	La Malmaison	Regny
Berthenicourt	Dercy	Malzy	Remies
Bertricourt	Dizy-le-Gros	Marchais	Remigny
Besmé	Dohis	Dhuys et Morin-en-Brie	Renansart
Besmont	Dollignon	Marcy-sous-Marle	Renneval
Beugneux	Dorengt	Mareuil-en-Dôle	Résigny
Beuvardes	Dravegny	Marfontaine	Reuilly-Sauvigny
Bézu-Saint-Germain	Droizy	Marle	Ribeauville
Billy-sur-Ourcq	Ébouleau	Marly-Gomont	Ribemont
Blérancourt	Effry	Martigny	Rocourt-Saint-Martin
Blesmes	Englancourt	Martigny-Courpierre	Rocquigny
Bois-lès-Pargny	Éparcy	Mauregny-en-Haye	Rogny
Boncourt	Épaux-Bézu	Mennevret	Romery
Bonneil	Épieds	Merlieux-et-Fouquerolles	Ronchères

Bonnesvalyn	Erlon	Mesbrecourt-Richecourt	Roucy
Bosmont-sur-Serre	Erlon	Meurival	Rougeries
Bouconville-Vauclair	Esquéhéries	Mézières-sur-Oise	Rouvroy-sur-Serre
Boué	Essigny-le-Grand	Mézy-Moulins	Royaucourt-et-Chailvet
Bouffignereux	Essômes-sur-Marne	Missy-lès-Pierrepont	Rozet-Saint-Albin
Bouresches	Étampes-sur-Marne	Molain	Rozières-sur-Crise
Bourg-et-Comin	Étréaupont	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	Rozoy-Bellevalle
Bourguignon-sous-Coucy	Étrépilly	Monceau-le-Waast	Grand-Rozoy
Bourguignon-sous-Montbavin	Étreux	Monceau-sur-Oise	Rozoy-sur-Serre
La Bouteille	Évergnicourt	Mondrepuis	Sains-Richaumont
Brancourt-en-Laonnois	Fère-en-Tardenois	Montaigu	Saint-Algis
Brasles	La Ferté-Chevresis	Montbavin	Saint-Aubin
Braye-en-Laonnois	Fesmy-le-Sart	Montcornet	Saint-Clément
Braye-en-Thiérache	La Flamengrie	Mont-d'Origny	Sainte-Croix
Brécy	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Montgru-Saint-Hilaire	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt
Breny	Folembray	Monthenault	Saint-Eugène
Brissay-Choigny	Fontaine-lès-Vervins	Monthiers	Sainte-Geneviève
Brissy-Haméglucourt	Fontenelle	Monthurel	Saint-Gengoulph
Brumetz	Fossoy	Montigny-l'Allier	Saint-Gobert
Brunehamel	Franqueville	Montigny-le-Franc	Saint-Martin-Rivière
Bruyères-sur-Fère	Fresnes-en-Tardenois	Montigny-lès-Condé	Saint-Michel
Bucilly	Fresnes-sous-Coucy	Montigny-sous-Marle	Saint-Paul-aux-Bois
Bucy-lès-Pierrepont	Froidestrées	Montigny-sur-Crécy	Saint-Pierre-lès-Franqueville
Buire	Froidmont-Cohartille	Montlevon	Saint-Pierremont
Buironfosse	Gandelu	Montloué	Sainte-Preuve
Burelles	Gercy	Mont-Saint-Jean	Saint-Rémy-Blanzy
Bussiares	Gergny	Mont-Saint-Père	Saint-Thomas
Buzancy	Gibercourt	Morgny-en-Thiérache	Saponay
Camelin	Gizy	Mortiers	Selens
La Capelle	Gland	Moulins	La Selve
Celles-lès-Condé	Goudelancourt-lès-Berrieux	Moussy-Verneuil	Septvaux
Cerizy	Goudelancourt-lès-Pierrepont	Moÿ-de-l'Aisne	Sergy
Cerny-en-Laonnois	Goussancourt	Muret-et-Crouettes	Seringes-et-Nesles
Chacrisse	Grandlup-et-Fay	Muscourt	Séry-lès-Mézières
Chaillevois	Grandrieux	Nampcelles-la-Cour	Sissonne
Chalandry	Grisolles	Nanteuil-sous-Muret	Sissy
Chamouille	Gronard	Nanteuil-Notre-Dame	Soize
Champs	Grogis	Nesles-la-Montagne	Sommelans
Chaourse	Villeneuve-sur-Aisne	Neufchâtel-sur-Aisne	Sommeron
Le Charmel	Guise	Neuilly-Saint-Front	Sons-et-Ronchères
Chartèves	Guny	Neuve-Maison	Sorbais
Château-Thierry	Guyencourt	La Neuville-Bosmont	Le Sourd
Châtillon-lès-Sons	Hannapes	La Neuville-Housset	Surfontaine
Châtillon-sur-Oise	Harcigny	La Neuville-lès-Dorengt	Tavaux-et-Pontséricourt
Chaudardes	Hartennes-et-Taux	Neuville-sur-Ailette	Thenailles
Chaudun	Hary	Neuvillelette	Thenelles
Chermizy-Ailles	Hautevesnes	Nizy-le-Comte	Thiernu
Chéry-lès-Pouilly	Hauteville	Nogentel	Le Thuel
Chéry-lès-Rozoy	Haution	Noircourt	Torcy-en-Valois
Chevennes	La Hérie	Le Nouvion-en-Thiérache	Toulis-et-Attencourt
Chevregny	Le Hérie-la-Viéville	Nouvion-et-Catillon	Trélou-sur-Marne
Chevresis-Monceau	Hinacourt	Nouvion-le-Comte	Trosly-Loire
Chézy-en-Orxois	Hirson	Noyales	Trucy
Chierry	Houry	Ceuilly	Tupigny

Urcel	Vierzy
Urvillers	Viffort
Vadencourt	Vigneux-Hocquet
La Vallée-au-Blé	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
La Vallée-Mulâtre	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert
Variscourt	Villemontoire
Vassogne	Villeneuve-sur-Fère
Vauxaillon	Villers-Agron-Aiguizy
Vaux-Andigny	Villers-le-Sec
Vendeuil	Villers-lès-Guise
Vendresse-Beaulne	Villers-sur-Fère
Vénérolles	Vincy-Reuil-et-Magny
Verdilly	Voharies
Grand-Verly	Voulpaix
Petit-Verly	Voyenne
Verneuil-sous-Coucy	Wassigny
Verneuil-sur-Serre	Watigny
Vervins	Wiège-Faty
Vesles-et-Caumont	Wimy
Vézilly	Wissignicourt
Michel-Nanteuil	

Pas-de-Calais			
Aix-en-Ergny	Crépy	Incourt	Ramecourt
Aix-en-Issart	Créquy	Labroye	Raye-sur-Authie
Alette	Croisette	Lebiez	Regnaville
Ambricourt	Croix-en-Ternois	Lespinoy	Rimboval
Anvin	Douriez	Ligny-sur-Canche	Roëllecourt
Aubin-Saint-Vaast	Éclimeux	Ligny-Saint-Flochel	Rollancourt
Aubrometz	Écoivres	Linzeux	Rougefay
Auchy-lès-Hesdin	Embry	Lisbourg	Roussent
Aumerval	Enquin-sur-Baillons	La Loge	Royon
Auxi-le-Château	Eps	Loison-sur-Créquoise	Ruisseauville
Averdoingt	Équirre	Lugy	Rumilly
Avesnes	Ergny	Maintenay	Sachin
Avondance	Érin	Maisnil	Sains-lès-Fressin
Azincourt	Fiefs	Maisoncelle	Sains-lès-Pernes
Bailleul-lès-Pernes	Fillièvres	Maninghem	Sainte-Austreberthe
Béalencourt	Flers	Marant	Saint-Denœux
Beaurainville	Fleury	Marconne	Saint-Georges
Beauvois	Floringhem	Marconnelle	Saint-Michel-sous-Bois
Bécourt	Fontaine-lès-Boulans	Marenla	Saint-Michel-sur-Ternoise
Bergueneuse	Fontaine-lès-Hermans	Maresquel-Ecquemincourt	Saint-Pol-sur-Ternoise
Bermicourt	Fontaine-l'Étalon	Marest	Saint-Rémy-au-Bois
Beussent	Fortel-en-Artois	Marles-sur-Canche	Saulchoy
Bezinghem	Foufflin-Ricametz	Marquay	Sempy
Bimont	Framecourt	Matringhem	Senlis
Blangerval-Blangermont	Fresnoy	Mencas	Séricourt
Blangy-sur-Ternoise	Fressin	Moncheaux-lès-Frévent	Sibiville
Blingel	Frévent	Monchel-sur-Canche	Siracourt
Boffles	Fruges	Monchy-Breton	Tangry
Boisjean	Galametz	Monchy-Cayeux	Teneur
Bonnières	Gauchin-Verloingt	Monts-en-Ternois	Ternas
Boubers-lès-Hesmond	Gennes-Ivergny	Mouriez	La Thieuloye
Boubers-sur-Canche	Gouy-en-Ternois	Nédon	Tilly-Capelle
Bouret-sur-Canche	Gouy-Saint-André	Nédonchel	Tollent
Bours	Grigny	Neulette	Torcy
Bourthes	Guigny	Neuville-au-Cornet	Tortefontaine
Boyaval	Guinecourt	Nœux-lès-Auxi	Tramecourt
Brévillers	Guisy	Noyelles-lès-Humières	Troisvaux
Brimeux	Haravesnes	Nuncq-Hautecôte	Vacquerie-le-Boucq
Brias	Hautecloque	Œuf-en-Ternois	Vacqueriette-Erquières
Buire-au-Bois	Héricourt	Offin	Valhuon
Buire-le-Sec	Herlincourt	Ostreville	Vaulx
Buneville	Herlin-le-Sec	Le Parcq	Verchin
Campagne-lès-Boulonnais	Herly	Parenty	Verchocq
Campagne-lès-Hesdin	Hernicourt	Pernes	Vieil-Hesdin
Canlers	Hesdin	Pierremont	Villers-l'Hôpital
Capelle-lès-Hesdin	Hesmond	Planques	Vinly
Caumont	Hestrus	Bouin-Plumoisson	Wail
Cavron-Saint-Martin	Heuchin	Le Ponchel	Wambercourt
Chériennes	Hézecques	Prédefin	Wamin
Clenleu	Huby-Saint-Leu	Pressy	Beauvoir-Wavans
Conchy-sur-Canche	Huclier	Preures	Wavrans-sur-Ternoise
Contes	Hucqueliers	Le Quesnoy-en-Artois	Wicquinghem
Conteville-en-Ternois	Humbert	Quilen	Willeman
Coupelle-Neuve	Humerœuille	Quexux-Haut-Maînil	Willencourt
Coupelle-Vieille	Humières	Radinghem	Zoteux

Oise			
Abancourt	Doméliers	Lannoy-Cuillère	Romescamps
Abbeville-Saint-Lucien	Élencourt	Lavacquerie	Rotangy
Achy	Ernemont-Boutavent	Laverrière	Rothois
Ansauvillers	Escames	Lihus	Rouvroy-les-Merles
Auchy-la-Montagne	Escles-Saint-Pierre	Loueuse	Roy-Boissy
Bacouël	Esquennoy	Luchy	Saint-André-Farivillers
Bazancourt	Feuquières	Maisoncelle-Tuilerie	Saint-Arnoult
Beaudéduit	Fléchy	Marseille-en-Beauvaisis	Saint-Deniscourt
Beauvoir	Fontaine-Bonneleau	Martincourt	Sainte-Eusoye
Blancfossé	Fontaine-Lavaganne	Maulers	Saint-Maur
Blargies	Fontenay-Torcy	Le Mesnil-Conteville	Saint-Omer-en-Chaussée
Blicourt	Formerie	Le Mesnil-Saint-Firmin	Saint-Quentin-des-Prés
Bonneuil-les-Eaux	Fouillois	Moliens	Saint-Samson-la-Poterie
Bonnières	Franccastel	Monceaux-l'Abbaye	Saint-Thibault
Bonvillers	Froissy	Montreuil-sur-Brèche	Saint-Valery
Bouvresse	Le Gallet	Morvillers	Sarcus
Breteuil	Gaudechart	Mory-Montcrux	Sarnois
Briot	Gerberoy	Muidorge	Le Saulchoy
Brombos	Glatigny	Mureaumont	Senantes
Broquiers	Gourchelles	La Neuville-Saint-Pierre	Sérévillers
Broyes	Gouy-les-Groseillers	La Neuville-sur-Oudeuil	Sommereux

Bucamps	Grandvilliers	La Neuville-Vault	Songeon
Buicourt	Grémévillers	Noirmont	Sully
Campeaux	Grezy	Noyers-Saint-Martin	Tartigny
Campremy	Halloy	Offoy	Thérines
Canny-sur-Thérain	Hannaches	Omécourt	Thieuloy-Saint-Antoine
Catheux	Le Hamel	Oroër	Thieux
Cempuis	Hanvoile	Oudeuil	Troussencourt
Chepoix	Hardivillers	Oursel-Maison	Vendeuil-Caply
Choqueuse-les-Bénards	Haucourt	Paillart	Viefvillers
Conteville	Hautbos	Pisseleu	Villers-sur-Bonnières
Cormelles	Haute-Épine	Plainville	Villers-Vermont
Crèvecœur-le-Grand	Hécourt	Prévillers	Villers-Vicomte
Crillon	La Hérelle	Puits-la-Valée	Vrocourt
Le Crocq	Héricourt-sur-Thérain	Le Quesnel-Aubry	Wambezy
Croissy-sur-Celle	Hétomesnil	Quincampoix-Fleury	
Daméraucourt	Lachapelle-sous-Gerberoy	Reuil-sur-Brèche	
Dargies	Lachaussée-du-Bois-d'Écu	Rocquencourt	

Somme			
Ablaincourt-Pressoir	Cléry-sur-Somme	Guyencourt-Saulcourt	Occoches
Acheux-en-Amiénois	Cocquereuil	Hallu	Oneux
Agenville	Coigneux	Hancourt	Outrebois
Agenvillers	Colincamps	Harbonnières	Ovillers-la-Boisselle
Ailly-le-Haut-Clocher	Combles	Hardecourt-aux-Bois	Parvillers-le-Quesnoy
Aizecourt-le-Bas	Contalmaison	Harponville	Péronne
Aizecourt-le-Haut	Conteville	Hautvillers-Ouville	Hypercourt
Albert	Coulouvillers	Hédauville	Pœuilly
Allaines	Courcellette	Hem-Monacu	Ponches-Estruval
Argoules	Courcelles-au-Bois	Herbécourt	Ponthoile
Arquèves	Cramont	Hérissart	Pont-Remy
Arry	Crécy-en-Ponthieu	Herleville	Port-le-Grand
Assevillers	Le Crotoy	Hervilly	Pozières
Auchonvillers	Curly	Hesbécourt	Prouville
Authieux	Dernancourt	Heudicourt	Proyart
Authie	Deville	Heuzecourt	Puchevillers
Authuille	Doingt	Hiermont	Punchy
Aveluy	Domesmont	Irlès	Puzeaux
Barleux	Dominois	Lamotte-Buleux	Pys
Barly	Domléger-Longvillers	Laviéville	Quend
Bayencourt	Dompierre-Becquincourt	Léalvillers	Raincheval
Bayonvillers	Dompierre-sur-Authie	Lesbœufs	Ramburelles
Bazentin	Domqueur	Liéramont	Rancourt
Béalcourt	Domvast	Ligescourt	Regnière-Écluse
Beaucourt-sur-l'Ancre	Driencourt	Lihons	Remainsnil
Beaufort-en-Santerre	Éclusier-Vaux	Long	Roisel
Beaumetz	Englebelmer	Longavesnes	Ronssoy
Beaumont-Hamel	Épécamps	Longueval	Rosières-en-Santerre
Bécardel-Bécourt	Épehy	Louvencourt	Rouvroy-en-Santerre
Belloy-en-Santerre	Équancourt	Machiel	Rue
Bernâtre	Ergnies	Machy	Sailly-Flibeaucourt
Bernaville	Estrées-Deniécourt	Mailly-Maillet	Sailly-Sallisel
Bernay-en-Ponthieu	Estrées-lès-Crécy	Maisnières	Saint-Acheul
Bernes	Éterpigny	Maison-Ponthieu	Saint-Léger-lès-Authie
Berneuil	Étinehem-Méricourt	Maison-Roland	Saint-Quentin-en-Tourmont
Berny-en-Santerre	Étricourt-Manancourt	Maizicourt	Saint-Riquier
Bertrancourt	Favières	Carnoy-Mametz	Senlis-le-Sec
Biaches	Fay	Marchépot-Misery	Sorel
Biencourt	Feuillères	Maricourt	Soyécourt
Boisbergues	Fienvillers	Marieux	Suzanne
Le Boisle	Fins	Marquaix	Templeux-la-Fosse
Bonneville	Flaucourt	Martainneville	Templeux-le-Guérand
Bouchavesnes-Bergen	Fliers	Maucourt	Thiepval
Bouchoir	Folies	Maurepas	Thièvres
Boufflers	Fontaine-lès-Cappy	Méaulte	Tilloy-Florville
Bouillancourt-en-Séry	Fontaine-sur-Maye	Méharicourt	Tincourt-Boucly
Bouttencourt	Forceville	Le Meillard	Le Titre
Bouvincourt-en-Vermandois	Forest-l'Abbaye	Mesnil-Bruntel	Toutencourt
Bouzincourt	Forest-Montiers	Mesnil-Domqueur	Varenes
Brailly-Cornehotte	Fort-Mahon-Plage	Mesnil-en-Arrouaise	Vauchelles-lès-Authie
Bray-sur-Somme	Foucaucourt-en-Santerre	Mesnil-Martinsart	Vauvillers
Brie	Fouquescourt	Mézerolles	Vercourt
Brucamps	Framerville-Rainecourt	Millencourt	Vermandovillers
Buigny-l'Abbé	Francières	Millencourt-en-Ponthieu	Villers-Carbonnel
Buigny-Saint-Maclou	Fransart	Mirumont	Villers-Faucon
Buire-Courcelles	Fresnes-Mazancourt	Moislains	Villers-sous-Ailly
Buire-sur-l'Ancre	Frettemeule	Estrées-Mons	Villers-sur-Authie
Bus-lès-Artois	Fricourt	Montauban-de-Picardie	Ville-sur-Ancre
Bussu	Frise	Montigny-les-Jongleurs	Virionchaux
Bussus-Bussuel	Frohen-sur-Authie	Fieffes-Montrelet	Vismes

Caix	Froyelles	Morlancourt	Vitz-sur-Authie
Canchy	Gapennes	Mouflers	Vraignes-en-Vermandois
Candas	Ginchy	Namport	Vrély
Cappy	Gorenflos	Neuilly-le-Dien	Vron
Cartigny	Gorges	Neuilly-l'Hôpital	Warvillers
Chaulnes	Grandcourt	La Neuville-lès-Bray	Wiencourt-l'Équipée
La Chavatte	Gueschart	Nouvion	Yaucourt-Bussus
Chilly	Gueudecourt	Noyelles-en-Chaussée	Yvrench
Chaignes	Guillaucourt	Noyelles-sur-Mer	Yvrencheux
Chuignolles	Guillemont	Nurlu	

3- Les communes du bassin minier

Nord			
Abcon	Douchy-les-Mines	Lieu-Saint-Amand	Rieulay
Anhiers	Écaillon	Loffre	Rœux
Aniche	Émerchicourt	Lourches	Rombies-et-Marchipont
Annœullin	Erchin	Maing	Roost-Warendin
Anzin	Erre	Marchiennes	Roucourt
Auberchicourt	Escaudain	Marly	Rouvignies
Aubry-du-Hainaut	Escautpont	Masny	Saint-Amand-les-Eaux
Auby	Esquerchin	Mastaing	Saint-Aybert
Aulnoy-lez-Valenciennes	Famars	Monchaux-sur-Écaillon	Saint-Saulve
Bauvin	Faumont	Moncheaux	Sebourg
Bellaing	Fenain	Monchecourt	La Sentinelle
Beuvrages	Férin	Montigny-en-Ostrevent	Sin-le-Noble
Bouchain	Fiers-en-Escrebieux	Mortagne-du-Nord	Somain
Bruay-sur-l'Escaut	Flines-lès-Mortagne	Neuville-sur-Escaut	Thiant
Bruille-lez-Marchiennes	Flines-lez-Raches	Nivelle	Thivencelle
Bruille-Saint-Amand	Fresnes-sur-Escaut	Noyelles-sur-Selle	Thumeries
Bugnicourt	Gœulzin	Odomez	Thun-Saint-Amand
Camphin-en-Carembault	Guesnain	Oisy	Trith-Saint-Léger
Cantin	Hantay	Onnaing	Valenciennes
Carnin	Hasnon	Ostricourt	Vicq
Château-l'Abbaye	Haulchin	Pecquencourt	Vieux-Condé
Condé-sur-l'Escaut	Haveluy	Petite-Forêt	Villers-au-Tertre
Courchelettes	Hélesmes	Phalempin	Vred
Coutiches	Hergnies	Prouvy	Wahagnies
Crespin	Hérin	Provin	Waller
Cuincy	Hornaing	Quarouble	Wandignies-Hamage
Dechy	Lallaing	Quiévrechain	Warlaing
Denain	Lambres-lez-Douai	Râches	Wavrechain-sous-Denain
Douai	Lauwin-Planque	Raimbeaucourt	Waziers
	Lewarde	Raismes	

Pas-de-Calais			
Ablain-Saint-Nazaire	Camblain-Châtelain	Gosnay	Nédon
Acheville	Cambrin	Grenay	Nédonchel
Aix-Noulette	Carency	Haillicourt	Neuville-Saint-Vaast
Allouagne	Carvin	Haisnes	Neuvireuil
Ames	Cauchy-à-la-Tour	Harnes	Nœux-les-Mines
Amettes	La Comté	Hénin-Beaumont	Noyelles-Godault
Angres	Corbehem	Hermin	Noyelles-lès-Vermelles
Annay	Courcelles-lès-Lens	Hersin-Coupigny	Noyelles-sous-Lens
Annequin	Courrières	Hesdigneul-lès-Béthune	Oignies
Annezin	Cuinchy	Houchin	Oppy
Arleux-en-Gohelle	Diéval	Houdain	Ourton
Auchel	Divion	Hulluch	Pont-à-Vendin
Auchy-au-Bois	Dourges	Izel-lès-Équerchin	Quiéry-la-Motte
Auchy-les-Mines	Douvrin	Labeuvrière	Rebreuve-Ranchicourt
Aumerval	Drocourt	Labourse	Rely
Avion	Drouvin-le-Marais	Lapugnoy	Rouvroy
Bailleul-lès-Pernes	Éleu-dit-Leauwette	Leforest	Ruitz
Bailleul-Sir-Berthout	Enquin-lez-Guinegatte	Lens	Sailly-Labourse
Bajus	Estvelles	Lespesses	Sains-en-Gohelle
Barlin	Estrée-Blanche	Libercourt	Saint-Hilaire-Cottes
Bénifontaine	Évin-Malmaison	Lières	Sallaumines
Béthune	Farbus	Liévin	Souchez
Beugin	Febvin-Palfart	Ligny-lès-Aire	Thélus
Beuvry	Ferfay	Lillers	Vaudricourt
Billy-Berclau	Fléchin	Loison-sous-Lens	Vendin-le-Vieil
Billy-Montigny	Floringhem	Loos-en-Gohelle	Vermelles
Bois-Bernard	Fontaine-lès-Hermans	Lozinghem	Verquigneul
Bouigny-Boyeffles	Fouquereuil	Maisnil-lès-Ruitz	Verquin
Brebières	Fouquières-lès-Béthune	Marles-les-Mines	Vimy
Bruay-la-Buissière	Fouquières-lès-Lens	Mazingarbe	Violaines
Bully-les-Mines	Fresnicourt-le-Dolmen	Méricourt	Westrehem
Burbure	Fresnoy-en-Gohelle	Meurchin	Willerval
Calonne-Ricouart	Givenchy-en-Gohelle	Montigny-en-Gohelle	Wingles

4- Les communes de la Sambre Avesnois Thiérache, Cateau-Cambrésis et Caudry-Solesmes

Avesnes-sur-Helpes		
Aisonville-et-Bernoville	Crupilly	La Hérie
Any-Martin-Rieux	Cuiry-lès-Iviers	Le Hérie-la-Viéville
Archon	Dagny-Lambercy	Hirson
Aubenton	Dizy-le-Gros	Houry
Audigny	Dohis	Housset
Les Autels	Dolignon	Iron
Autreppes	Dorengt	Iviers
Bancigny	Effry	Jeanthes
Barzy-en-Thiérache	Englancourt	Laigny
Beaumé	Éparcy	Landifay-et-Bertaignemont
Bergues-sur-Sambre	Erløy	Landouzy-la-Cour
Berlancourt	Esquéhéries	Landouzy-la-Ville
Berlise	Étréaupont	Lavaqueresse
Bernot	Étreux	Lemé
Besmont	Fesmy-le-Sart	Lerzy
Boué	La Flamengrie	Leschelle
La Bouteille	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Lesquielles-Saint-Germain
Braye-en-Thiérache	Fontaine-lès-Vervins	Leuze
Brunehamel	Fontenelle	Lislet
Bucilly	Franqueville	Logny-lès-Aubenton
Buire	Froidestrées	Lugny
Buironfosse	Gercy	Luzoir
Burelles	Gergny	Macquigny
La Capelle	Grandrieux	Malzy
Chauruse	Gronard	Marfontaine
Chéry-lès-Rozoy	Grougis	Marly-Gomont
Chevennes	Guise	Martigny
Chigny	Hannapes	Mennevret
Clairfontaine	Harcigny	Molain
Clermont-les-Fermes	Hary	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy
Coingt	Hauteville	Monceau-sur-Oise
Colonfay	Haution	Mondrepuis

Vervins	
Montcornet	Saint-Algis
Montloué	Saint-Clément
Mont-Saint-Jean	Sainte-Geneviève
Morgny-en-Thiérache	Saint-Gobert
Nampcelles-la-Cour	Saint-Martin-Rivière
Neuve-Maison	Saint-Michel
La Neuville-Housset	Saint-Pierre-lès-Franqueville
La Neuville-lès-Dorengt	Soize
Noircourt	Sommeron
Le Nouvion-en-Thiérache	Sorbais
Noyales	Le Sourd
Ohis	Thenailles
Oisy	Le Thuel
Origny-en-Thiérache	Tupigny
Papleux	Vadencourt
Parfondeval	La Vallée-au-Blé
Plomion	La Vallée-Mulâtre
Prisces	Vaux-Andigny
Proisy	Vénérolles
Proix	Grand-Verly
Puisieux-et-Clanlieu	Petit-Verly
Raillimont	Vervins
Renneval	Vigneux-Hocquet
Résigny	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
Ribeauville	Villers-lès-Guise
Rocquigny	Vincy-Reuil-et-Magny
Rogny	Voharies
Romery	Voulpaix
Rougeries	Wassigny
Rouvroy-sur-Serre	Watigny
Rozoy-sur-Serre	Wiège-Faty
Sains-Richaumont	Wimy

Cateau-Cambrésis		
Awoingt	Haucourt-en-Cambrésis	Rumilly-en-Cambrésis
Banteux	Honnechy	Saint-Benin
Bantouzelle	Honnecourt-sur-Escaut	Saint-Souplet
Bazuel	Inchy	Séranvillers-Forenville
Beaumont-en-Cambrésis	Lesdain	Troisvilles
Bertry	Ligny-en-Cambrésis	Villers-Guislain
Briastre	Malincourt	Villers-Outréaux
Busigny	Marcoing	Villers-Plouich
Cantaing-sur-Escaut	Maretz	Walincourt-Selvigny
Le Cateau-Cambrésis	Masnières	Wambaix
Catillon-sur-Sambre	Maurois	
Cattenières	Mazinghien	
Caulley	Montay	
Clary	Montigny-en-Cambrésis	
Crèvecœur-sur-l'Escaut	Neuvilly	
Dehéries	Niergnies	
Élincourt	Noyelles-sur-Escaut	
Esnes	Ors	
Flesquières	Pommereuil	
Fontaine-au-Pire	Rejet-de-Beaulieu	
Gonnelieu	Reumont	
Gouzeaucourt	Ribécourt-la-Tour	
La Groise	Les Rues-des-Vignes	

Caudrésis -Solesmes	
Avesnes-les-Aubert	Saint-Martin-sur-Écaillon
Beaurain	Saint-Python
Beauvois-en-Cambrésis	Saint-Vaast-en-Cambrésis
Bermerain	Saulzoir
Béthencourt	Solesmes
Béviliers	Sommaing
Boussières-en-Cambrésis	Vendegies-sur-Écaillon
Cagnoncles	Vertain
Capelle	Viesly
Carnières	Villers-en-Cauchies
Caudry	
Cauroir	
Escarmain	
Estourmel	
Haussy	
Iwuy	
Montrécourt	
Naves	
Quiévy	
Rieux-en-Cambrésis	
Romeris	
Saint-Aubert	
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	